

Bienvenue à **Heidenheim** an der Brenz



Table des matières

Vivre en Allemagne	5
Permis de séjour	5
Carte Bleue UE	5
Permis d'établissement.....	6
Droit de séjour permanent dans l'UE	6
Cours de langue et d'intégration.....	7
Habiter à Heidenheim	7
Recherche de logement	7
Contrat de location	8
Élimination des déchets	9
Règles fondamentales de logement.....	9
Santé / Médecins.....	10
Contrôles préventifs chez les enfants	10
Médecins à Heidenheim.....	10
Enfants et famille.....	11
Éducation des jeunes enfants	11
Parents.....	12
École, formation et études	12
Système scolaire	12
Garde des enfants pendant la période scolaire	14
Système de formation en Allemagne.....	14
Faire des études en Allemagne	14
Travail et profession.....	15
Permis de travail	15
Équivalence de diplômes professionnels et universitaires étrangers	15
Aide lors de la recherche d'une formation ou d'un emploi	16
Formation continue professionnelle	16
Créations d'entreprise et activité indépendante	16
Vie active et droit du travail	17
Chômage.....	18
Mobilité et circulation	18
Mobilité en voiture.....	18
Mobilité en bus et en train	19
Banques et opérations bancaires.....	20
Assurances	21
Assurances légales.....	21
Assurances privées	22
Loisirs	22

Activités de loisirs à Heidenheim	22
Associations – typiquement allemand ?	23
Bénévolat – Engagement.....	23
École de musique municipale	23
Activités de loisirs pour enfants et adolescents.....	23
Kinder und Kunst e.V. (KiKu) – École d'art pour la jeunesse à Heidenheim	23
Zukunftsakademie Heidenheim e.V.....	24
Institutions/Interlocuteurs	25
Centres d'information	25
Religion.....	25



Bienvenue à Heidenheim !

« Heidenheim attire toutes les générations de personnes car notre ville permet de mieux vivre, de se loger et de travailler ! » C'est la vision qui guide le conseil municipal et la mairie et sur laquelle nous nous appuyons dans toutes nos décisions.

Vous devez vous aussi pouvoir « mieux vivre, vous loger et travailler » à Heidenheim. Afin de vous faciliter les démarches, ce guide répond aux questions essentielles sur les spécificités de la ville d'Heidenheim, du land de Bade-Wurtemberg et de la République fédérale d'Allemagne. Mes collaboratrices et collaborateurs du service de l'état civil répondront à toutes vos questions.

Je vous convie une fois par an à une « visite guidée en sons et en images » suivie d'un tour de ville.

Puisse Heidenheim devenir votre nouvelle patrie !

Votre maire

A handwritten signature in black ink, consisting of the letters 'B. Ilg' in a stylized, cursive script.

Bernhard Ilg

Vivre en Allemagne

Source : Office fédéral de la migration et des réfugiés www.bamf.de

Si vous souhaitez vous installer en Allemagne ou si vous séjournez déjà en Allemagne, les réglementations du droit de séjour sont particulièrement importantes pour vous.

Les **conditions cadres** de votre séjour en Allemagne dépendent du fait que vous soyez **citoyen de l'Union européenne (UE), de l'Espace économique européen (EEE) ou de la Suisse**, que vous soyez originaire d'un **pays tiers** ou que vous apparteniez au groupe des migrants dits **Allemands ethniques**.

Si vous n'êtes pas ressortissant d'un État membre de l'UE, de l'Espace économique européen (EEE) ou de la Suisse et que vous souhaitez rester durablement en Allemagne, il vous faut dans ce but un permis de séjour appelé aussi **titre de séjour**. Il existe trois titres de séjour en dehors du visa pour l'entrée dans le pays et le séjour consécutif pour le séjour à long terme sur le territoire national :

- le permis de séjour
- le permis d'établissement
- le permis de séjour illimité dans l'UE.

Permis de séjour

Le permis de séjour est limité dans le temps. Il est délivré aux personnes qui

- souhaitent accomplir une formation en Allemagne
- souhaitent travailler en Allemagne
- peuvent rester en Allemagne pour des raisons de droit des peuples, humanitaires ou politiques
- immigrent en Allemagne pour des raisons familiales
- sont des étrangers et d'anciens Allemands souhaitant revenir en Allemagne
- possèdent un droit de séjour permanent dans un autre État membre de l'Union européenne

Un permis de séjour peut être prorogé. On tient compte ici foncièrement du fait que quelqu'un ait participé à un cours d'intégration en bonne et due forme.

Les étrangers d'un pays tiers (pays en dehors de l'UE, de l'EEE et de la Suisse) n'ont foncièrement le droit de **travailler** que si cela est explicitement mentionné sur le permis de séjour. La libre circulation des travailleurs est généralement en vigueur pour les citoyens de l'UE et pour les ressortissants d'États de l'EEE et de la Suisse.

Carte Bleue UE

La Carte Bleue UE est un titre de séjour limité foncièrement à quatre ans lors de la délivrance initiale ; les ressortissants de pays tiers dotés d'un diplôme universitaire ou d'une qualification comparable peuvent l'obtenir afin de trouver un emploi correspondant à l'une de leur qualification. La condition préalable supplémentaire est le justificatif d'un contrat de travail visant un salaire annuel moyen de deux tiers du plafond annuel de cotisation dans l'assurance retraite générale (2014 : 47 600 euros). Pour les professions particulièrement recherchées en Allemagne, le plafond salarial est abaissé à 52 pour cent du plafond annuel de cotisation (2014 : 37 128 euros).

Le titulaire d'une Carte Bleue UE qui a exercé pendant plus de 33 mois un emploi qualifié adéquat et qui justifie dans cette période de cotisations (obligatoires) à l'assurance retraite légale ou de prestations comparables, se voit délivrer un permis d'établissement illimité. Dans la mesure où des connaissances linguistiques du niveau B 1 sont prouvées, le permis d'établissement est délivré dès 21 mois. Pour l'évaluation des connaissances linguistiques, des informations sont à disposition sur www.europaescher-referenzrahmen.de.

Aucun justificatif de connaissances de l'allemand n'est exigé du **conjoint qui accompagne ou qui rejoint plus tard la personne**. Le conjoint du titulaire d'une Carte Bleue UE a aussitôt accès à une activité rémunérée.

Permis d'établissement

Le permis d'établissement est illimité. Il donne le droit de travailler en Allemagne.

Afin d'obtenir un permis d'établissement, il faut en général posséder un permis de séjour depuis cinq ans et remplir d'autres conditions. Quiconque souhaite faire une demande de permis d'établissement doit par exemple assurer sa subsistance et celle de sa famille, disposer de connaissances suffisantes de l'allemand et ne pas avoir de casier judiciaire. Un permis d'établissement peut le cas échéant être délivré même sans conditions de temps, pour des migrants hautement qualifiés par exemple.

Droit de séjour permanent dans l'UE

Le droit de séjour permanent dans l'UE est lui aussi un titre de séjour illimité donnant le droit d'exercer une activité rémunérée.

Les conditions de délivrance ressemblent beaucoup à celles du permis d'établissement. Mais à la différence de celui-ci, le droit de séjour permanent dans l'UE permet aussi de se déplacer dans l'Union européenne en conférant un droit de délivrance d'un titre de séjour limité dans les autres États membres. La délivrance parallèle des deux titres de séjour illimités à une personne est exclue. Les étrangers possédant un statut juridique précis en Allemagne, ex. ceux pour qui la qualité de réfugié est constatée, ne peuvent pas obtenir de droit de séjour permanent dans l'UE.

Vous pouvez entre autres justifier par la fréquentation réussie d'un cours d'intégration des connaissances suffisantes de l'allemand nécessaires à un permis d'établissement ou à un droit de séjour permanent dans l'UE.

Si vous ne savez pas quel titre de séjour est valable pour vous ou quel permis de séjour et de travail vous possédez, veuillez vous adresser au service des étrangers :

Ausländeramt [Service des étrangers]

Mairie d'Heidenheim – Service de l'état civil
Grabenstraße 15
89522 Heidenheim
Téléphone 07321 327-3320

Conseil et assistance :

Conseil sur la migration :

Caritas Ostwürttemberg
Kurt-Bittel-Straße 8
89518 Heidenheim
Téléphone 07321 3590-66

AWO Kreisverband Heidenheim e.V.
Talstraße 90
89518 Heidenheim
Téléphone 07321 983624

Cours de langue et d'intégration

Une condition importante pour se sentir chez soi dans un nouvel environnement est de pouvoir se faire comprendre. Pour cette raison, tous les migrants doivent ou peuvent participer à un cours d'intégration.

Cours de langue pour adultes

Le **cours d'intégration** se compose d'un **cours de langue** qui aborde les aspects importants de la vie quotidienne, et d'un **cours d'orientation** qui vous apprend l'histoire, la culture et le système de valeurs de la société allemande.

Veillez trouver aussi des informations précieuses sur le site de l'Office fédéral des réfugiés et de la migration (www.bamf.de/DE/Willkommen/willkommen-node.html). Vous y trouverez des infos détaillées sur le cours d'intégration.

Pour le cours d'intégration, un **droit réduit** de 1,20 € par session est prélevé. Les participants qui perçoivent l'allocation chômage II peuvent demander à être exemptés.

Un cours de langue « **L'allemand dans la vie professionnelle** » est proposé comme aide supplémentaire. Vous y acquérez des connaissances linguistiques professionnelles et vous pouvez vous faire une idée du monde du travail au cours d'un stage de plusieurs semaines. La condition préalable est d'avoir achevé avec succès le cours d'intégration.

Ce cours est **gratuit** pour vous.

Pour s'informer sur les cours d'intégration, consulter :

www.vhs-heidenheim.de

Il existe aussi de nombreux **cours de langue approfondis et intensifs** qui sont **payants** en général. Vous trouvez en outre sur l'Internet des **cours d'auto-apprentissage** qui sont gratuits en partie e. a sous www.dw.de/deutsch-lernen/s-2055

Apprentissage de la langue pour les enfants et les adolescents

Les **enfants de 3 à 6 ans** font l'apprentissage de la langue dans tous les jardins d'enfants de la ville d'Heidenheim.

Les enfants et les adolescents d'âge scolaire devraient tout d'abord suivre une classe préparatoire.

Habiter à Heidenheim

Recherche de logement

Le caractère central de la ville d'Heidenheim pour travailler, faire les courses et s'instruire ainsi que l'environnement agréable avec de nombreuses possibilités de loisirs garantissent une grande qualité de logement. Ulm est accessible en 30 min. environ. Stuttgart et Munich sont accessibles en 90 min. env.

Si vous cherchez un appartement ou une maison à Heidenheim, il existe plusieurs possibilités de trouver une location ou un objet immobilier à acheter.

Recherche par le journal

Les deux quotidiens d'Heidenheim – « Heidenheimer Zeitung » et « Heidenheimer Neue Presse » – publient des annonces de location et d'achat le mercredi et le samedi.

On trouve aussi des annonces dans les journaux hebdomadaires gratuits « Wochenzeitung » (jour de parution le samedi) et « Neue Woche » (jour de parution : le mercredi).

Si vous avez trouvé un appartement ou une maison qui vous intéresse, vous devriez alors prendre contact avec les bailleurs ou les vendeurs. L'annonce comporte souvent le numéro de téléphone ou une adresse électronique si bien qu'une prise de contact directe est possible. Les annonces sont parfois chiffrées (codes chiffres ou lettres). Le contact passe alors par l'intermédiaire du journal auquel vous envoyez une lettre sur laquelle vous notez le code correspondant.

Recherche sur l'Internet

Beaucoup d'annonces de logements paraissent désormais sur l'Internet. S'il s'agit de l'annonce d'une agence immobilière professionnelle, une commission est due en général à conclusion d'un bail. Rendez-vous, conseil et visites doivent cependant être gratuits.

Recherche par l'intermédiaire d'un agent immobilier

Vous pouvez aussi rechercher un appartement ou une maison par l'intermédiaire d'un agent immobilier professionnel. Vous devez toutefois payer un droit à conclusion d'un bail ou d'un contrat d'achat. Pour les locations, il est en général de deux mois de loyer, TVA non comprise (19%). Exemple : à conclusion du contrat de location d'un objet immobilier dont le loyer sans les charges est de 500 € par mois, l'agent immobilier peut vous demander jusqu'à 1 190 € de frais de courtage. Pour l'achat d'un objet immobilier, la commission est en général de trois à six pour cent du prix d'achat, TVA non comprise.

Les adresses d'agents immobiliers professionnels figurent dans les pages jaunes de l'annuaire ou sur l'Internet.

Recherche par l'intermédiaire de Vonovia et d'Immovation AG

Vous obtenez en outre des informations sur la propriété et les locations auprès des sociétés de logement Vonovia et Immovation AG qui administrent de grands fonds de logements à Heidenheim : www.vonovia.de, www.immovation-ag.de

Contrat de location

Le contrat de location règle tous les détails du rapport de location et il est contraignant pour vous comme pour le bailleur. C'est pourquoi vous devriez toujours conclure le contrat de location par écrit et le lire attentivement avant de le signer. Les choses suivantes doivent être claires :

1. le montant du loyer
2. le montant des charges
3. le montant de la caution

En outre le cas échéant :

(en cas de médiation par un agent immobilier : la commission du courtier)

- un possible loyer échelonné (loyer soumis à une augmentation régulière automatique)
- la durée du bail (limitée ou illimitée)
- les obligations de rénovation

1 : Montant du loyer

Il n'y a pas d'aperçu locatif à Heidenheim. Le montant s'oriente sur la situation (centre, vue), l'équipement (ameublement/cuisine) et l'état de rénovation (salle de bains, chauffage, fenêtres, isolation thermique, certification énergétique) du logement.

2 : Charges

En plus du loyer (loyer sans les charges), vous devez aussi payer les charges pour l'eau et le chauffage ainsi que les taxes sur les eaux usées. En général, vous versez chaque mois un montant précis pour les charges à l'avance et recevez en fin d'année un décompte selon lequel vous êtes remboursé ou devez payer un surplus en fonction de votre consommation. Pour l'approvisionnement en électricité, vous concluez en général un contrat directement sur place avec un fournisseur d'électricité. La régie municipale d'Heidenheim propose un service de consultation à l'adresse : <https://www.stadtwerke-heidenheim.de/info-service/kundencentrum.html>.

En dehors des charges pour l'eau, le chauffage et les eaux usées, le bailleur a le droit de faire endosser au locataire d'autres frais comme l'impôt foncier communal, les frais d'ascenseur, de concierge, d'assurances et d'éclairage communal ; mais cela doit être stipulé dans le bail. Pour vérifier quels frais le bailleur a le droit de transférer sur le locataire, il est recommandé de consulter le site de l'association de défense des consommateurs Stiftung Warentest :

www.test.de/Betriebskostenabrechnung-So-finden-Sie-die-Fehler-4234442-0

3 : Caution

En Allemagne, une caution est due à conclusion d'un contrat de location. Il s'agit ici d'une garantie que le locataire donne au bailleur pour des dommages ou retards de paiement éventuels. Le bailleur doit placer la caution avec intérêts. Si le logement ne comporte aucun dommage en fin de contrat et que rien n'est dû, le bailleur doit restituer la caution au locataire plus les intérêts.

La caution doit être de trois loyers mensuels maximum (sans les charges) et doit être mentionnée dans le bail. La caution peut être payée en trois échéances. La première échéance est due au début du rapport locatif, les échéances restantes au cours des mois suivants.

Procès-verbal d'état des lieux

Il existe parfois en dehors du bail un procès-verbal d'état des lieux. Y est consigné l'état du logement à la remise. Avant de signer un état des lieux, examinez les lieux et soyez sûr de l'exactitude des indications sur place. Sinon, le bailleur peut vous rendre responsable plus tard de dommages qui n'y étaient pas mentionnés.

Élimination des déchets

En Allemagne, les dispositions sur l'élimination des déchets sont réglementées le plus souvent par les districts. Si vous ne deviez pas être déclaré(e) par le bailleur, vous devez vous déclarer vous-même dès que possible auprès de l'Entreprise de gestion des déchets d'Heidenheim (www.abfallwirtschaft-heidenheim.de). Vous obtenez de plus amples informations ainsi qu'un kit de démarrage lors de votre déclaration au bureau de l'état civil. Il est interdit d'éliminer soi-même les déchets.

Afin d'éviter de grosses quantités d'ordures ménagères, les déchets sont triés en Allemagne. À Heidenheim, il existe pour le papier et le carton une poubelle bleue (mise à disposition gratuitement par l'Entreprise de gestion des déchets), des poubelles marron pour les déchets biologiques (ex. restes de fruits et de légumes). D'autres matières recyclables comme les briques de boissons, les conditionnements en aluminium et en plastique vont dans le sac jaune. Le verre est jeté dans les containers à verre qui se trouvent partout en ville. Les déchets spéciaux (ex. peintures ou médicaments) doivent être amenés dans les déchetteries. Vous obtenez de plus amples informations sur les dates de ramassage des ordures et le tri des déchets lors de votre déclaration au bureau de l'état civil et à l'adresse www.abfallwirtschaft-heidenheim.de (en plusieurs langues)

Règles fondamentales de logement

Il existe en Allemagne des heures de repos légales qui protègent la tranquillité nocturne de 22 à 6 heures. Il existe en plus souvent des règlements intérieurs stipulés dans le bail.

Santé / Médecins

Contrôles préventifs chez les enfants

En Allemagne, chaque enfant a droit à onze contrôles préventifs payés par les caisses d'assurance maladie. Ces contrôles, de U1 à J1, sont même **obligatoires** en Bade-Wurtemberg et servent à prévenir et à dépister des maladies susceptibles d'entraver le bon développement physique, mental, émotionnel et social de l'enfant. Cela signifie que le médecin vérifie si l'enfant se développe conformément à son âge.

Veillez trouver dans le tableau suivant un aperçu de tous les contrôles U.

Contrôle obligatoire	Âge de l'enfant	Frais
U1 -	Directement après la naissance (premier examen du nouveau-né)	Est payé par la caisse d'assurance maladie
U2	3 ^{ème} – 10 ^{ème} jour du nourrisson	Est payé par la caisse d'assurance maladie
U3	4 ^{ème} – 6 ^{ème} semaine	Est payé par la caisse d'assurance maladie
U4	3 ^{ème} – 4 ^{ème} mois	Est payé par la caisse d'assurance maladie
U5	6 ^{ème} – 7 ^{ème} mois	Est payé par la caisse d'assurance maladie
U6	10 ^{ème} – 12 ^{ème} mois	Est payé par la caisse d'assurance maladie
U7	21 ^{ème} – 24 ^{ème} mois	Est payé par la caisse d'assurance maladie
U7a	34 ^{ème} – 36 ^{ème} mois	Est payé par la caisse d'assurance maladie
U8	46 ^{ème} – 48 ^{ème} mois	Est payé par la caisse d'assurance maladie
U9	60 ^{ème} – 64 ^{ème} mois	Est payé par la caisse d'assurance maladie
J1	12 ^{ème} – 14 ^{ème} année	Est payé par la caisse d'assurance maladie
Contrôle recommandé	Âge de l'enfant	
U10		7 ^{ème} – 8 ^{ème} année
U11	9 ^{ème} – 10 ^{ème} année	Pas de prise en charge
J2	16 ^{ème} – 17 ^{ème} année	Pas de prise en charge

Médecins à Heidenheim

Veillez trouver les médecins de différentes spécialités sous

www.gelbeseiten.de/aerzte/heidenheim ou sous

<http://www.dasoertliche.de/Themen/Aerzte/Heidenheim-an-der-Brenz.html>

Enfants et famille

Éducation des jeunes enfants

Tous les examens médicaux montrent combien le contact avec d'autres enfants est important pour le développement des enfants. Ce développement des jeunes enfants dans les garderies aide en particulier la compétence linguistique des plus jeunes. La langue et une formation réussie sont très étroitement liées. C'est pourquoi une prise en charge préscolaire dans une garderie est une première étape positive à un bon cursus scolaire.

Il existe en tout **36 structures d'accueil de jour des enfants (Kita)** sous responsabilité municipale et non municipale. On y trouve des garderies aux orientations pédagogiques différentes (ex. jardins d'enfants en plein air, jardins d'enfants Waldorf et Montessori etc.), des structures d'accueil toute la journée, des structures qui accueillent aussi des enfants d'autres communes. Il existe en outre une vaste offre de garderies de jour par l'association « Kindertagespflege Landkreis Heidenheim e. V. »

Nous faisons la distinction entre les **formes de garderie** suivantes

1. Groupe régulier : à partir de 3 ans jusqu'à la scolarisation, toujours ouvert le matin et au moins deux après-midi
2. Heures d'ouverture prolongées : à partir de 3 ans jusqu'à la scolarisation, prise en charge continue de 6 h/jour
3. Prise en charge à plein temps : à partir de 3 ans jusqu'à la scolarisation, ouvert plus de 7 heures en permanence, avec repas de midi
4. Âges mélangés : en général à partir de 2 ans jusqu'à la scolarisation, diff. variantes/formes de prise en charge/heures d'ouverture (v. Point 1-3) possibles
5. Crèche : pour les moins de 3 ans, diff. variantes/formes de prise en charge/heures d'ouverture (v. Point 1-3)
6. Accueil de jour : pour les enfants de 0-14 ans qui sont gardés à la maison ou en petits groupes par des parents de jour.

À cela viennent s'ajouter des structures comme un **jardin d'enfants spécialisé** pour malentendants et un **jardin d'enfants spécialisé** pour enfants handicapés physiques et/ou mentaux.

La prise en charge préscolaire est **payante**, mais une **aide** peut être octroyée en cas de petits revenus.

Vous pouvez inscrire votre enfant à l'avance en ligne pour une place de garderie

(www.heidenheim.de/kitaanmeldung).

Encouragement linguistique selon le « modèle d'Heidenheim »

La langue est la clé d'une bonne formation et permet de structurer sa vie au sein de la société. C'est pourquoi les structures d'accueil de jour des enfants sous responsabilité ecclésiastique et municipale ainsi que les écoles jouent un rôle décisif dans ce domaine, en dehors du développement et de l'encouragement linguistique dans le contexte familial. L'encouragement linguistique global du « modèle d'Heidenheim » offre à tous les enfants concernés un soutien adapté à l'âge et au stade de développement. Apprendre avec ses cinq sens : danser, peindre, jouer, chanter, chercher et classer avec les yeux, la tête, le cœur et les mains, en partant de manière ciblée du niveau linguistique individuel de l'enfant.

Le « modèle d'Heidenheim » permet aux enfants d'acquérir de bonnes bases linguistiques, de l'entrée dans une structure d'accueil de jour jusqu'à l'entrée à l'école avec du personnel qualifié. Le

soutien est intégré dans le déroulement quotidien au sein de grands groupes et se fait aussi individuellement dans de petits groupes. Le soutien linguistique tient compte des prescriptions de l'aide extra scolaire pour les devoirs scolaires, la langue et l'apprentissage (Directive HSL) pour l'école et l'encouragement de la langue dans toutes les structures d'accueil de jour des enfants avec besoin supplémentaire (Directive SPATZ).

Informations sur les différentes garderies :

Ville d'Heidenheim

Spécialisation Famille, Formation et Sport

Téléphone : 07321 327 5300

www.heidenheim.de > Vie > Enfants et Famille

Parents

Les **parents sont les partenaires majeurs** des institutions mentionnées, autant en ce qui concerne le développement des jeunes enfants que la formation scolaire. Sans la participation et l'engagement des parents, rien n'est possible.

Les parents doivent

- venir aux manifestations organisées par l'école, participer aux réunions de parents d'élèves ou à des soirées consacrées à des sujets spécifiques,
- s'engager lors des fêtes scolaires,
- et s'informer d'eux-mêmes auprès des éducateurs et enseignants sur le développement de l'enfant.

Chaque classe et chaque groupe de garde élit un représentant des parents, chaque structure a un représentant général des parents auquel on peut s'adresser pour toute question, idée ou problème.

Vous êtes informés sur les représentants de parents à l'école ou à la garderie de votre enfant. Le conseil des parents des garderies à Heidenheim est joignable sous <http://www.geb-kiga-hdh.de>.

Le conseil des parents des écoles publiques peut être contacté par l'école respective. Le conseil des parents régional de Bade-Wurtemberg est le comité des parents officiel pour la consultation du ministère de l'Éducation et des Affaires culturelles dans l'intérêt des parents dans le land. Pour plus d'informations, consulter www.leb-bw.de

École, formation et études

Système scolaire

En Allemagne, tous les enfants vont à l'école (**scolarisation obligatoire**) de l'âge de 6 ans environ à 18 ans.

Le **système scolaire** varie selon le land fédéral. En Bade-Wurtemberg, l'école primaire de 4 ans est suivie soit d'un niveau secondaire I de 6 ans (Realschule, Werkrealschule ou Gemeinschaftsschule) soit d'un niveau secondaire II de 8 ou 9 ans (lycée ou Realschule + lycée professionnel de 3 ans).



Objectif : Formation

Niveau secondaire I (durée 5-6 ans)

Diplôme :

Diplôme Realschule

Diplôme Hauptschule

Werkrealschule Realschule Gemeinschaftsschule

Objectif : Études

Niveau secondaire II (durée 8-9 ans)

Diplôme :

Baccalauréat

Baccalauréat professionnel

Lycée professionnel

Gemeinschaftsschule Lycée

Quatre années d'école primaire (niveau primaire)

Le système est conçu de manière à permettre un passage entre les différentes formes d'école en fonction des résultats. Chaque diplôme permet de passer au niveau scolaire supérieur. Cela signifie que les élèves qui ont d'abord suivi le niveau secondaire I de 6 ans peuvent passer le baccalauréat et faire ensuite des études.

Les enfants qui ont un handicap ou qui ont besoin d'un suivi pédagogique spécial vont également à l'école (école obligatoire). Ils peuvent soit fréquenter les formes d'écoles susmentionnées (école ordinaire) soit une école spécialisée pour les besoins de développement des enfants. Vous pouvez contacter en la matière l'administration scolaire d'État. Adresse électronique: poststelle@ssa-gp.kv.bwl.de

Garde des enfants pendant la période scolaire

La garde à plein temps existe en principe dans toutes les formes d'école. Toutefois, toutes les écoles ne proposent pas une telle prise en charge pour les élèves.

Il existe aussi l'offre de l'**École primaire fiable [Verlässliche Grundschule]**. Tous les enfants scolarisés peuvent profiter de cette offre de 7 heures du matin à 14 heures maximum.

Les élèves qui arrivent en Allemagne et ne parlent pas allemand devraient tout d'abord fréquenter les **classes préparatoires** dans lesquelles ils apprennent l'allemand à un rythme intensif.

Pour de plus amples informations, s'adresser à

Werner Schölzel

Directeur de l'administration scolaire

Téléphone 07321 2577 211

E-mail : werkgymnasium@t-online.de

Les adolescents qui ont déjà obtenu dans leur pays d'origine un diplôme scolaire, mais qui ont moins de 18 ans et qui veulent commencer une formation, fréquentent en général tout d'abord une classe professionnelle préparatoire à l'école professionnelle. Informations détaillées sous <https://www.erkennung-in-deutschland.de>

Écoles publiques – Écoles privées

La majorité des enfants en Allemagne fréquentent une école publique gratuite. Il existe en outre des écoles privées payantes.

Informations détaillées sur le système scolaire à Heidenheim sous :

www.heidenheim.de > Formation > Écoles

Téléphone : 07321 327 5110

E-mail : bildung.sport@heidenheim.de

Système de formation en Allemagne

La plupart des métiers qualifiés requièrent un diplôme du niveau secondaire I. La majorité des formations se déroule dans un dit **système de formation en alternance**. Cela signifie que l'apprenti(e) fait une demande de formation en postulant dans une entreprise. La qualification professionnelle se déroule ensuite essentiellement dans l'entreprise et pour une part réduite à l'école professionnelle. En fin de formation et en fonction de celle-ci, l'apprenti(e) passe un examen soit devant la Chambre de Commerce et d'Industrie (voir : www.ihk.de) soit devant la Chambre artisanale (www.hk.de). Il existe en outre toute une série de formations scolaires (en particulier dans le secteur de la santé).

Faire des études en Allemagne

Quiconque veut étudier en Allemagne doit disposer d'une autorisation universitaire. En général, il s'agit du **baccalauréat ou du baccalauréat professionnel**, acquis en fin de niveau secondaire II au terme d'un examen.

Le baccalauréat permet d'étudier dans les universités, facultés de formation duale ou facultés des sciences appliquées.

Le baccalauréat professionnel permet de faire des études dans toutes les facultés sauf les universités.

On peut trouver sous <http://www.studis-online.de> ou sur d'autres plateformes quel diplôme est nécessaire pour quelles études, comment déposer une demande d'études et quelles spécialisations sont proposées. Les différentes facultés proposent aussi un conseil individuel aux aspirants aux études.

Pour les personnes intéressées venant de l'étranger, il existe dans les universités et facultés un **Bureau académique des étrangers**. Une condition importante est d'avoir réussi un test d'allemand de niveau C1 (v. cadre référentiel de l'UE : <https://europass.cedefop.europa.eu/de/resources/european-language-levels-cefr>).

Il existe à Heidenheim une Faculté duale de Bade-Wurtemberg (<http://dhw-heidenheim.de>).

Travail et profession

Permis de travail

Citoyens de l'UE

Les ressortissants des États membres de l'UE ont libre accès au marché du travail allemand (« Libre circulation des travailleurs »). Y font exception les ressortissants du nouvel État membre de l'UE, la Croatie. Il leur faut un permis de travail UE pour accéder au marché du travail jusqu'en juillet 2015. Ils ne peuvent exercer leur activité qu'après avoir obtenu le permis.

Vous obtenez le permis de travail UE pour un an, à moins que le contrat de travail soit limité à une période plus courte. Il échoit à la fin de la relation d'emploi pour lequel il a été accordé.

Cas particulier

La libre circulation des travailleurs vaut aussi pour les citoyens d'autres pays européens qui ont un accord particulier avec l'UE. En font partie les citoyens de Norvège, d'Islande et du Liechtenstein.

Citoyens ne faisant pas partie de l'UE

Les ressortissants de pays qui ne font pas partie de l'Union européenne (UE) ont besoin d'un permis de séjour pour obtenir un permis de travail. L'autorisation d'exercer un emploi est accordée par l'Office des étrangers en concertation avec l'Agence pour l'Emploi. Le permis de travail est accordé selon la situation et l'évolution du marché du travail et après examen du cas particulier.

Équivalence de diplômes professionnels et universitaires étrangers

En fonction de votre nationalité, vous avez le droit de faire examiner votre diplôme professionnel ou universitaire afin d'obtenir l'équivalence d'un diplôme allemand comparable (loi sur les équivalences).

Professions réglementées et non réglementées

En Allemagne, on fait la distinction entre professions réglementées et non réglementées. Pour les **professions réglementées**, une procédure d'équivalence est **impérative**. On y recense les professions du secteur de la santé (médecins, infirmiers) de même que les professions sociales et pédagogiques (enseignant(e)s, éducateurs/éducatrices, psychologues etc.).

(www.kmk.org/zab/zeugnisbewertungen)

Plus d'informations sous www.anererkennung-in-deutschland.de.

Dans les professions **non réglementées**, l'équivalence d'un diplôme aide à démontrer votre qualification professionnelle à un employeur allemand.

Pour savoir à quel bureau s'adresser pour faire reconnaître votre profession non réglementée, consulter www.anererkennung-in-deutschland.de.

Diplômes d'études

L'évaluation de diplômes d'études étrangers à des fins professionnelles doit être demandée auprès de l'**Office central de la formation étrangère (ZAB)** www.kmk.org/zab.html. Vous y obtiendrez des informations précises sur les documents à remettre pour faire évaluer votre diplôme. Comme cette évaluation est payante, il est recommandé de vérifier tout d'abord sous <http://anabin.kmk.org> si la faculté de votre pays d'origine est reconnue en tant que telle en Allemagne. C'est seulement alors qu'un examen est possible.

Spécificités pour les citoyens de l'UE

Si votre diplôme professionnel ne correspond pas dans tous les domaines à un diplôme allemand, vous avez la possibilité de rattraper la qualification manquante par une **mesure d'adaptation**.

Aide lors de la recherche d'une formation ou d'un emploi

Les interlocuteurs les plus importants dans la recherche d'une formation et d'un emploi sont l'Agence pour l'Emploi et le Jobcenter. Les personnes à la recherche d'un emploi et d'une formation peuvent s'y inscrire et prendre rendez-vous. Suivant les conditions préalables, soit l'Agence pour l'Emploi est compétente, soit le Jobcenter. Cela se décide lors de la prise de rendez-vous.

Agence pour l'Emploi (Arbeitsamt) Service d'Heidenheim

Ploucquetstraße 30
89522 Heidenheim an der Brenz
Téléphone : 0800 4555500
E-mail: Heidenheim.Arbeitgeber@arbeitsagentur.de

Job Center Heidenheim

Theodor-Heuss-Straße 1
89518 Heidenheim
Téléphone : 07321 345-0
E-mail : Jobcenter-Heidenheim@jobcenter-ge.de

En Allemagne, on attend que les personnes fassent preuve d'initiative lors de la recherche d'un emploi ou d'une formation. Les offres d'emplois sont diffusées dans les journaux et sur les plateformes Internet. De plus, les entreprises proposent aussi leurs offres d'emplois et de formations via leurs sites Internet (mots-clés : Jobs, carrière).

Formation continue professionnelle

La formation et la formation continue professionnelles sont très importantes en Allemagne. Pour beaucoup de professions, il est nécessaire d'acquérir des qualifications supplémentaires après la formation. Cela peut se faire si proposé au sein de l'entreprise ou par des mesures externes de qualification et de formation continue. Les interlocuteurs sont :

- Employeurs
- Agence pour l'Emploi
- Structures de formation continue (www.heidenheim.de >Formation)

Créations d'entreprise et activité indépendante

Les entrepreneurs indépendants jouent un rôle important en Allemagne. Quiconque veut être indépendant doit bien se préparer et disposer de moyens financiers suffisants.

Centres d'information

Chambre de commerce et d'industrie Ostwürttemberg

Ludwig-Erhard-Straße 1
D-89520 Heidenheim
Téléphone : 07321 324-0
www.ostwuerttemberg.ihk.de (mot-clé : Création d'entreprise)

Point de contact Femme et Profession Ostwürttemberg

Annette Rosenkranz
Secrétariat d'Heidenheim

Felsenstraße 36, Maison A, Bureau A241
89518 Heidenheim
Téléphone : 07321 321-2558
E-mail : a.rosenkranz@landkreis-heidenheim.de
<http://www.frau-beruf.info>

Ville d'Heidenheim – Promotion économique

Georg Würffel
Grabenstraße 15
89522 Heidenheim
Téléphone : 07321 327 1080
E-mail : wirtschaftsfoerderung@heidenheim.de
www.heidenheim.de >Économie

Attention : quiconque a le droit d'exercer une activité indépendante en tant que citoyen étranger est soumis à la loi sur le séjour des étrangers et à la loi sur la libre circulation des travailleurs/UE. Si vous venez d'un pays en dehors de l'UE, vous devriez vous informer en détail.

Vie active et droit du travail

Un emploi à temps plein est en général de 40 heures par semaine. La loi autorise toutefois à travailler jusqu'à 48 heures par semaine. Dans les professions techniques et artisanales, mais aussi dans le secteur de la santé, de la gastronomie et dans le commerce de détail, le travail par roulement est courant. Dans certaines branches, le travail en fin de semaine est indispensable.

Il est également possible de travailler à temps partiel.

Contrat de travail

Un employé conclut un contrat de travail avec son employeur. Ce contrat régit les compétences, les heures de travail, les périodes de travail et de congé, le salaire, les heures supplémentaires, la durée de la période d'essai, les préavis et le comportement attendu en cas de maladie.

Il existe des contrats de travail à **durée indéterminée et déterminée**.

Cotisations de l'assurance sociale et impôts

Employeur et employé versent pour un revenu de travail pratiquement les mêmes cotisations d'assurance sociale qui comprennent : **l'assurance retraite, l'assurance chômage, l'assurance maladie et l'assurance dépendance**. Vous devez en outre imposer votre revenu. Sur le salaire mentionné dans le contrat de travail (**salaire brut**), la part de l'employé est déjà versée par l'employeur au centre des impôts, à la caisse d'assurance maladie et à la caisse d'assurance retraite. Cela signifie que l'employé ne reçoit sur son compte que le **salaire net**. On peut calculer dans le détail avec un calculateur de revenu la différence entre salaire brut et net (www.nettolohn.de).

Protection contre le licenciement

Pour les entreprises de plus de 10 employés, un préavis légal est en vigueur en Allemagne. Les femmes enceintes, les mères jusqu'à 4 mois après l'accouchement, les apprentis, les personnes gravement handicapées et les membres du conseil d'entreprise bénéficient d'une protection spéciale contre le licenciement.

La règle fondamentale : plus l'ancienneté est grande, plus le préavis est long.

Maintien du salaire en cas de maladie

En cas de maladie, l'employeur verse le salaire intégral pendant six semaines. Ensuite, la caisse d'assurance maladie prend en charge 70 % du salaire, dans la mesure où il s'agit d'une caisse

obligatoire. Des réglementations différentes sont en vigueur pour les caisses d'assurance maladie privées. Il faut se renseigner auprès d'elles.

Chômage

Si un employé en possession d'un **contrat de travail à durée indéterminée** est licencié, il doit se déclarer **aussitôt** à l'Agence pour l'Emploi. Un employé qui possède un **contrat de travail à durée déterminée** doit se déclarer à l'Agence pour l'Emploi **3 mois avant expiration de son contrat de travail**.

A droit à l'**allocation chômage** (Allocation chômage I) quiconque a travaillé au moins 12 mois au cours des deux dernières années et a versé des cotisations d'assurance. L'allocation chômage est calculée en fonction du dernier salaire et s'élève à env. 60% du salaire net. Elle est versée pendant 12 mois en général.

Interlocuteur :

Agence pour l'Emploi

Agence pour l'Emploi (Arbeitsamt) Service d'Heidenheim

Ploucquetstraße 30

89522 Heidenheim an der Brenz

Téléphone : 0800 4555500

E-mail: Heidenheim.Arbeitgeber@arbeitsagentur.de

Quiconque est au chômage avant l'échéance de 12 mois a droit à une **protection sociale minimum (Allocation chômage II** – appelée aussi « **Hartz IV** »).

Interlocuteur

Job Center Heidenheim

Theodor-Heuss-Straße 1

89518 Heidenheim

Téléphone : 07321 345-0

E-mail : Jobcenter-Heidenheim@jobcenter-ge.de

La tâche du Jobcenter est de conseiller ceux qui perçoivent l'Allocation chômage II et de les aider à réintégrer le marché du travail. Il peut aussi exiger du bénéficiaire de l'Allocation chômage II qu'il accepte un emploi jugé tolérable.

Mobilité et circulation

Le thème de la mobilité est essentiel pour participer à la vie sociale en Allemagne. Nous faisons la distinction entre la circulation individuelle, à savoir se déplacer avec son propre véhicule et les transports publics.

Mobilité en voiture

Si l'on se déplace en voiture en Allemagne, il faut respecter plusieurs choses importantes.

Permis de conduire

La condition préalable est tout d'abord de posséder un permis de conduire valable d'un État membre de l'Union européenne (UE) ou de l'Espace économique européen (EEE). Les permis de conduire d'autres pays ne sont plus valables que six mois si le titulaire a un domicile en Allemagne. Ce délai peut être prorogé de six mois supplémentaires, toutefois seulement s'il est probable que la personne concernée ne va pas séjourner plus de douze mois en tout en Allemagne. Sinon, le permis de conduire doit être échangé à la sous-préfecture d'Heidenheim au bureau des permis de conduire contre un permis de conduire allemand. Les conditions précises varient selon le pays d'origine. Vous obtenez des informations auprès du bureau des permis de conduire.

Bureau des permis de conduire d'Heidenheim
Felsenstraße 36
89518 Heidenheim
<https://www.landkreis-heidenheim.de/Landratsamt/Organisationseinheit/Strassenverkehr/Fuehrerscheine>

Obligation d'immatriculation

En Allemagne, les véhicules doivent être homologués par l'autorité responsable de l'immatriculation des véhicules. À Heidenheim, le bureau d'immatriculation des véhicules de la sous-préfecture est compétent. (Bureau des immatriculations à côté du bureau des permis de conduire). Pour l'immatriculation, il vous faut une homologation ou une carte grise (Certificat d'immatriculation Partie II) ainsi qu'une attestation d'assurance. L'immatriculation est payante, c'est pourquoi vous devriez avoir des espèces sur vous lors de l'immatriculation. À la fin de l'immatriculation, vous obtenez un certificat d'immatriculation (Certificat d'immatriculation Partie I) que vous devez toujours avoir en conduisant avec le permis de conduire, ainsi qu'un numéro minéralogique qui est fixé sur le véhicule.

Conseil : pour déclarer votre véhicule après du bureau des immatriculations, il vous faut l'attestation électronique d'assurance (EVB) d'une société d'assurance. Veuillez aussi demander de quel justificatif vous avez besoin de votre pays d'origine afin de faire comptabiliser les années sans sinistres. Cela permet de faire baisser le montant de votre prime d'assurance.

Obligation d'assurance

En Allemagne, il est obligatoire de contracter une assurance responsabilité civile automobile lorsqu'on conduit une voiture. En cas de sinistre provoqué par l'assuré, cette assurance prend en charge les dommages survenus chez d'autres usagers de la route. Des assurances complémentaires, ex. casco partielle ou complète qui assurent aussi les dommages survenus sur le propre véhicule, sont facultatives.

Informations supplémentaires

L'Allemagne est le seul pays à ne pas avoir de limitation de vitesse généralisée sur ses autoroutes. La vitesse recommandée est de 130km/h, les limitations de vitesse locales sont indiquées par des panneaux. En agglomération, la vitesse maximale autorisée est de 50km/h. En dehors des agglomérations et sur les routes nationales, la vitesse autorisée est de 100km/h. Quiconque ne respecte pas ces limitations de vitesse et est attrapé doit payer des amendes élevées. Selon la pénalité, des points peuvent en plus être comptabilisés dans un fichier pénal de la circulation. Le permis de conduire peut être retiré si l'on cumule trop de points.

Mobilité en bus et en train

Train

Heidenheim est située sur l'axe ferroviaire Ulm – Aalen - Crailsheim. Le train Brenzbahn circule toutes les demi-heures entre Aalen et Ulm. De là, on a des correspondances avec des trains rapides en direction de Stuttgart ou de Munich. Stuttgart est à 90 minutes, Aalen à 30 minutes environ et Ulm à 40 minutes environ. Vous obtenez les billets au guichet de la gare (heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 7h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h00, le samedi de 8h45 à 14h20, dimanches et jours de fête : fermé), au distributeur de billets ou sur l'Internet par la Deutsche Bahn sous www.bahn.de.

Bus

Le bus circule à Heidenheim pour le trafic local. La communauté tarifaire d'Heidenheim régit la ville et le district d'Heidenheim (www.htv-heidenheim.de). Sur l'Internet, vous trouvez les horaires et les renseignements sur les prix. En dehors des billets individuels, il existe aussi des groupes, des cartes à la journée et mensuelles ainsi que des conditions spéciales pour les écoliers, les apprentis et les personnes de plus de 63 ans.

Banques et opérations bancaires

Beaucoup de transactions bancaires se font sans espèces en Allemagne. En particulier le paiement du salaire et du loyer se font en général par virement sur un compte (courant). C'est pourquoi vous devriez ouvrir un compte auprès d'une banque. Vous pouvez aussi retirer des espèces de votre compte au guichet ou au distributeur.

Vous trouvez les banques suivantes à Heidenheim (par ordre alphabétique) :

Baden-Württembergische Bank BW-Bank
Grabenstraße 9, 89522 Heidenheim (www.bw-bank.de)

Commerzbank AG
Brenzstraße 19, 89518 Heidenheim (www.commerzbank.de)

Deutsche Bank
Schnaitheimer Straße 13, 89520 Heidenheim (www.deutsche-bank.de)

Heidenheimer Volksbank – Site principal et beaucoup de filiales en ville et dans le district
Karlstraße 3 – Arrivée par Schnaitheimer Straße, 89518 Heidenheim (www.hdh-voba.de)

Kreissparkasse Heidenheim – Centre de consultation Hallamt
et beaucoup d'autres filiales en ville et dans le district
Olgastraße 2, 89518 Heidenheim (www.ksk-heidenheim.de)

Postbank
Bahnhofplatz 3, 89518 Heidenheim (www.postbank.de)

Targobank
Hauptstr. 43, 89522 Heidenheim (www.targobank.de)

Il existe encore différentes banques en ligne.

Si vous possédez déjà un compte bancaire en Allemagne auprès de l'une de ces banques, vous pouvez en général changer de filiale sans problème. Lors de la création d'un compte, vous devriez bien vous renseigner sur les frais et les conditions car ils peuvent fortement varier selon les banques. Informez-vous aussi au préalable sur les documents que vous devez apporter pour ouvrir le compte. Ouvrir un compte d'épargne ne doit pas forcément se faire auprès de la même banque ; il est toujours intéressant de comparer les conditions d'intérêts et de placement.

Crédits

Si vous n'avez pas suffisamment d'argent pour un investissement important, vous pouvez demander un crédit auprès d'une banque. La banque n'est pas obligée de vous accorder un crédit et examine si cela est rentable pour elle. C'est pourquoi des droits et des intérêts souvent très élevés sont prélevés pour l'argent prêté. Il est conseillé de bien réfléchir s'il est nécessaire de prendre un crédit qui engage sur des années. Vous devriez aussi vous informer au préalable si l'offre est sérieuse. L'Association d'aide aux consommateurs peut vous renseigner (www.verbraucherzentrale.de).

Si vous remarquez que vous n'arrivez pas à rembourser un crédit, vous devriez faire très vite appel à un conseil professionnel, ex. auprès de l'Agence de conseil en endettement.

Agence de conseil en endettement – Sous-préfecture d'Heidenheim

Felsenstraße 36
89518 Heidenheim
Téléphone : 07321 321-0

Assurances

Assurances légales

Assurance sociale

L'assurance sociale allemande est un système d'assurance légal qui propose une protection financière efficace contre les risques importants de la vie et leurs conséquences, tels que maladie, chômage, vieillesse et dépendance. Elle a pour but de garantir à chacun un standard de vie stable, soutien et prend la retraite en charge lorsque les personnes quittent la vie active. L'assurance sociale est une assurance obligatoire. La moitié des cotisations pour l'assurance sociale légale est payée par l'employeur. L'autre moitié est payée par les salariés eux-mêmes. Elle est prélevée automatiquement sur le salaire. Il existe deux exceptions : pour l'assurance maladie, les salariés payent un peu plus que les employeurs ; en revanche, les employeurs endossent la totalité des cotisations pour l'assurance accident. Ces cotisations vous donnent droit aux prestations des différents domaines de l'assurance sociale. La contribution à l'assurance sociale dépend foncièrement du revenu et est prélevée proportionnellement. Toutefois, la règle pour l'assurance maladie et retraite est que la cotisation n'augmente plus à partir d'un certain niveau de revenus (le plafond d'assujettissement).

Assurance retraite

En principe, les salariés sont obligatoirement assurés dans l'assurance retraite légale. L'assurance retraite est votre garantie vieillesse financière. Actuellement, l'âge de la retraite est progressivement repoussé à 67 ans ; à partir de l'an 2029, cette limite d'âge vaut aussi pour toutes les personnes nées à partir de 1964. Il y a toutefois des exceptions, par exemple pour les personnes qui ont versé des cotisations à l'assurance retraite légale pendant très longtemps. L'assurance retraite vous vient aussi en aide si vous êtes frappé(e) d'incapacité partielle au cours de votre vie active, à savoir si vous ne pouvez plus travailler ou seulement en partie en raison d'une maladie ou d'un handicap ou si vous êtes veuf/veuve ou orphelin.

Assurance maladie

L'assurance maladie légale vous vient en aide ainsi qu'à votre famille si vous tombez malade. Elle prend aussi en charge beaucoup de frais des soins de santé préventifs, paye les mesures de rééducation et prend en charge les frais pour la naissance de vos enfants. Si vous ne pouvez pas travailler sur une période prolongée en raison d'une maladie et que vous ne recevez pas de salaire de votre employeur, la caisse d'assurance maladie légale vous verse une indemnité compensatoire. Pour les salariés, l'assurance maladie légale est obligatoire jusqu'à une certaine limite de revenus (plafond annuel ou spécial). Au-delà de ce plafond, vous pouvez choisir en présence d'autres conditions préalables si vous souhaitez adhérer à l'assurance maladie légale ou vous assurer auprès d'une assurance privée.

Assurance dépendance

L'assurance dépendance vous vient en aide si vous ne pouvez plus vous occuper de vous-même en raison de l'âge ou d'une grave maladie et en cas de dépendance. De plus, l'assurance dépendance apporte une aide financière et consultative aux personnes qui s'occupent de membres de la famille. Si vous souhaitez faire appel aux prestations de l'assurance dépendance, vous devez toujours déposer une demande. Si vous êtes assuré dans l'assurance maladie légale, vous êtes automatiquement membre de l'assurance dépendance légale. Si vous êtes par contre assuré dans une assurance maladie privée, vous devez en plus contracter une assurance dépendance privée.

Assurance accident

L'assurance accident légale vous aide ainsi que votre famille à résoudre des problèmes de santé et financiers consécutifs à un accident du travail ou à une maladie professionnelle. Font aussi partie des accidents du travail les accidents qui surviennent sur le chemin du travail ou de l'école, et du travail ou de l'école à la maison.

Assurance chômage

Quiconque devient chômeur en Allemagne sans en être responsable n'est pas laissé tout seul mais reçoit une aide de l'État. Vous ne recevez pas seulement une aide financière. Vous avez aussi la possibilité de faire appel pour rechercher un emploi aux prestations de médiation de l'Agence Nationale pour l'Emploi. Si nécessaire, vous pouvez participer à des mesures d'insertion professionnelle (p. ex. formation et formation continue) et obtenir pour cela des allocations le cas échéant.

Allocation chômage

Si vous perdez votre emploi et que vous étiez employé(e) auparavant au moins pendant douze mois à titre d'assuré obligatoire, vous pouvez faire une demande d'allocation chômage. L'Agence Nationale pour l'Emploi examine si vous remplissez les conditions. Vous obtenez l'allocation chômage pour douze mois maximum, à partir de 50 ans pour 15 mois maximum, à partir de 55 ans pour 18 mois maximum et à partir de 58 ans pour 24 mois maximum. Pour plus d'informations: www.arbeitsagentur.de

Assurances privées

Il existe beaucoup d'assurances privées en dehors des assurances légales. Par exemple :

Assurance responsabilité civile

Assurance ménage

Assurance incapacité de travail

Assurance vie

Assurance automobile (obligatoire si vous possédez une voiture ou une moto ou si vous vous déplacez en voiture).

Assurance protection juridique

Lors d'un litige devant un tribunal, les frais de tribunal et d'avocat doivent être payés. Une assurance protection juridique couvre ces frais en fonction de la couverture d'assurance.

L'assistance juridique/aide juridictionnelle comme forme spéciale de l'aide sociale dans le domaine juridique permet – après examen – de mener des procès à ceux qui ne sont pas en mesure de les financer eux-mêmes.

Toute assurance coûte de l'argent. Vous devriez bien réfléchir sur ce dont vous avez vraiment besoin avant de contracter une assurance. L'assurance responsabilité civile peut être très importante. Elle paye si vous-même ou vos enfants mineurs avez porté un préjudice matériel involontaire à une autre personne. Pour plus d'informations : www.verbraucherschutz.de.

Loisirs

Activités de loisirs à Heidenheim

Vous souhaitez faire du sport ou de la musique avec d'autres personnes ? Vous vous intéressez à l'histoire, à la culture et à la politique ou vous souhaitez rencontrer des compatriotes ?

Pas de problème ! L'offre est très diversifiée à Heidenheim. Que vous-même ou vos enfants vous engagiez dans des associations ou à titre bénévole, que vous souhaitiez participer à des cours ou à d'autres activités de loisirs : Heidenheim possède plus de 600 associations et organisations que vous trouvez sur l'Internet avec les interlocuteurs :

www.heidenheim.de >Sport et Loisirs

Associations – typiquement allemand ?

En Allemagne, beaucoup de personnes s'organisent volontairement et bénévolement en associations sur des thèmes qui les intéressent. Heidenheim possède d'innombrables associations qui se consacrent à des tâches sociales ou caritatives. On devient **membre** d'une association, on paie une **cotisation** et on participe aux offres et aux activités correspondantes. Les associations s'organisent et se financent elles-mêmes. Les membres élisent un comité directeur qui représente les intérêts de l'association à l'extérieur et qui gère le travail au sein de l'association.

Bénévolat – Engagement

L'idée du bénévolat est de consacrer gratuitement à d'autres personnes quelques heures dans la semaine ou dans le mois. Celui ou celle qui ne souhaite pas faire partie d'une association peut aussi faire quelque chose avec les autres ou pour les autres. Certains s'engagent bénévolement pour les enfants, les personnes âgées, les animaux, l'environnement, l'urbanisme et bien plus encore. Heidenheim se distingue par un engagement bénévole de ses habitants supérieur à la moyenne.

Informations sur le bénévolat

Ville d'Heidenheim

Bureau de coordination de l'engagement citoyen « Moi pour nous »

Meeboldhaus – Grabenstraße 15, 89522 Heidenheim

Téléphone : 07321 327 1060

E-mail : kontakt@ich-fuer-uns.de

www.ich-fuer-uns.de

École de musique municipale

L'école de musique municipale est une structure éducative de la ville d'Heidenheim. Elle permet une formation musicale qualifiée dès le début. De la petite enfance au troisième âge – tous les groupes d'âges ont la possibilité de faire de la musique dans l'école de musique municipale.

École de musique municipale (à l'arrêt central des omnibus)

Olgastraße 16

89518 Heidenheim

Téléphone : 07321 327 4510

E-mail : musikschule@heidenheim.de

www.musikschule-heidenheim.de

Activités de loisirs pour enfants et adolescents

La plupart des associations proposent des activités et des cours qui s'adressent spécialement aux enfants et aux adolescents.

Les offres figurent sur le site Internet de chaque association.

Kinder und Kunst e.V. (KiKu) – École d'art pour la jeunesse à Heidenheim

Les enfants font de l'art avec KiKu. Artistes indépendants, pédagogues, graphistes publicitaires professionnels et acteurs dévoilent des espaces créatifs. Enfants et adolescents font l'expérience de l'art indépendamment des programmes scolaires et des dons individuels. Chaque enfant est un artiste. L'association encourage par un programme de cours varié la formation esthétique des jeunes gens. Grâce à une étroite collaboration avec le Musée de l'Art d'Heidenheim, les participants vont voir les expositions et approfondissent leur compréhension de l'art. Des travaux initiés pendant les cours qui réfèrent au thème d'une exposition y sont montrés. KiKu est ouvert à tous les jeunes et tient particulièrement compte des enfants et des adolescents défavorisés en terme d'éducation, quelle que soit l'origine et l'ethnie. Programme et informations

Kinder und Kunst in Heidenheim e.V.

Marienstraße 4

89518 Heidenheim

www.kinder-und-kunst.de

E-mail : kinderundkunst.heidenheim@googlemail.com

Frais : les associations, l'école de musique et Kinder und Kunst e.V. prélèvent pour leurs offres des cotisations, des droits d'inscription ou de participation. Les droits peuvent être réduits en cas de petits revenus. De plus amples informations peuvent être demandées auprès des services des organisations ou consultées sur le site Internet respectif sous « Conditions Générales de Vente – Réduction ».

Zukunftsakademie Heidenheim e.V.

La Zukunftsakademie Heidenheim réunit la Juniorakademie (encouragement du talent pour les élèves intéressés d'écoles supérieures) et la Hector-Kinderakademie (encouragement du talent pour les enfants particulièrement doués en école primaire et dans les jardins d'enfants).

L'objectif est d'éveiller l'intérêt des adolescents et des enfants pour MINT – Mathématiques, Informatique, Sciences naturelles et Technique. Important : orientation sur l'action, rapport à la pratique, contact avec le monde du travail et orientation professionnelle.

Les offres sont des cours extra scolaires dans la ville et le district d'Heidenheim, cours pour classes scolaires (ex. bionique, énergie éolienne et solaire) dans l'atelier de recherche Gelbe Halle (Schmelzofenvorstadt 33) ainsi que « ZAK at school » – cours dans l'accueil à la journée dans les écoles.

Les élèves sont autonomes, découvrent, travaillent, expérimentent et recherchent. Cela doit aussi éveiller l'intérêt pour les professions scientifiques et techniques et contribuer à répondre au besoin de l'industrie, des moyennes entreprises et de l'artisanat de la région en ingénieurs, ouvriers qualifiés, artisans et techniciens.

Les cours sont gratuits pour la plupart pour des raisons d'égalité des chances.

En dehors de la **Zukunftsakademie**, la **Maison des petits chercheurs** (préscolaire), la **Junge VHS** (tous les élèves d'école primaire intéressés) et la **MINT-Akademie** de la DHBW Heidenheim (élèves qui visent des études dans le domaine MINT) proposent un encouragement extra scolaire du talent dans la ville et le district d'Heidenheim.

Informations :

Zukunftsakademie Heidenheim

Forscherwerkstatt Gelbe Halle

Schmelzofenvorstadt 33/4

89522 Heidenheim

www.zukunftsakademie-heidenheim.de

E-mail : zukunftsakademie@mail.heidenheim.de

Ville d'Heidenheim

www.heidenheim.de >Sport et Loisirs

Institutions/Interlocuteurs

Centres d'information

Conseil initial sur la migration

Caritas Ostwürttemberg
Kurt-Bittel-Straße 8
89518 Heidenheim
Téléphone 07321 3590-66

AWO Kreisverband Heidenheim e.V.
Talstraße 90
89518 Heidenheim
Téléphone 07321 983624

Information et aides sociales

En cas de problèmes ou de questions dans le contexte personnel, familial ou professionnel, veuillez vous adresser au

Centre d'information pour les parents, les enfants et les adolescents

Landratsamt Heidenheim
Bergstraße 8, 89518 Heidenheim
Téléphone : 07321/92508-0
www.landkreis-heidenheim.de

De là, vous serez aiguillé vers le bureau compétent.

Religion

Heidenheim abrite des églises protestantes, catholiques et autres, dont une mosquée. Les adresses de toutes les églises et communautés religieuses figurent aux pages 46 et 47 du guide d'Heidenheim :

www.heidenheim.de > Mairie et Administration > Service des citoyens > Guide d'Heidenheim ou en « Flipping Book » :
http://www.total-lokal.de/city/heidenheim/data/89501_50_19_16/index.html